

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

352nd Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 21 and 22 July 1975

President: Mr Giovanni MARCORA,
Minister for Agriculture
of the Italian Republic

920/75 (Presse 83)

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS Minister for Agriculture

Denmark:

Mr Poul DALSGER Minister for Agriculture and Fisheries

Germany:

Mr Josef ERTL Minister for Agriculture

Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary, Ministry for Agriculture

France :

Mr Christian BONNET Minister for Agriculture

Mr Jean-François DENIAU State Secretary, Ministry for Agriculture

Ireland:

Mr Mark CLINTON Minister for Agriculture and Fisheries

Italy :

Mr Giovanni MARCORA Minister for Agriculture

Mr Arcangelo LO BIANCO State Secretary, Ministry of Agriculture

22.VII.75

Luxembourg:

Mr Albert BERCHEN

State Secretary
Ministry of Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE

Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Frederick PEART

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr P.J. LARDINOIS

Member

22.VII.75

COMMON WHEAT NOT SUITABLE FOR MAKING BREAD

The following Recommendation on common wheat not suitable for making bread was approved by the Council by a majority:

"The Council hereby invites the parties concerned to take account of the fact that, in future, prices will be fixed within the framework of the common organization of the markets in such a way that the producers of wheat not suitable for making bread cannot expect it to be valued at more than the equivalent feed grain value."

The Council adopted the following Resolution on the same subject:

"The Council hereby calls upon the Commission to submit to it, no later than its price proposals for the 1976/77 marketing year, appropriate measures to deal with the various problems raised by the development of wheat varieties not suitable for making bread, with due regard to practical management and control."

GREEN POUND

The Council signified its agreement on the Regulation concerning the exchange rates to be applied in the agricultural sector in respect of the Irish pound and the pound sterling.

Under this Regulation, the new rate for the Irish pound will be 1.76843 UA and for the pound sterling, 1.86368 UA. These new rates, which will take effect on 4 August 1975, involve a 5% devaluation of the "green" pound.

They will apply from that date to all products in respect of which the marketing year 1975/1976 has already begun and in particular to beef and veal. The new rates will apply to other products, in accordance with Article 2 of Regulation No 475/75 from the beginning of the relevant marketing year.

The Council was also presented with a proposal from the Commission for a Regulation concerning subsidies to cereal production in the United Kingdom.

It agreed to consider this proposal in greater detail as soon as it has received the Opinion of the European Parliament.

OVERALL MEDITERRANEAN APPROACH

Within the context of the overall Mediterranean approach, the Council implemented certain decisions adopted in Luxembourg on 23 and 24 June relating, in particular, to fruit, vegetables and wine.

At the end of its discussions on the fruit and vegetable sector, the Council adopted Regulations in the official languages of the Communities:

- concerning the arrangements for trade with non-member countries in the market in processed fruit and vegetable products;
- laying down detailed rules for applying protective measures in the market in processed fruit and vegetable products;
- establishing a system of production aids for tinned pineapple;
- laying down special provisions for trade in tomato concentrates between the Community as originally constituted and the new Member States;
- fixing the minimum price and the special minimum price for tomato concentrates (minimum price for founder Member States: 60.00 UA/100 kg, special minimum price for new Member States: 40.00 UA/100 kg).

As regards wine, the Council adopted Regulations in the official languages of the Communities:

- amending Regulation 816/70 (definition of Article 33a of the basic Regulation, on special distillation);
- on general rules governing the special distillation of table wines specified in Article 33a of Regulation (EEC) No 816/70.

In view of the fact that the European Parliament has not yet given its Opinion on four other Regulations concerning wine and fresh and processed fruit and vegetables, namely the Regulations:

- amending Regulation (EEC) No 1035/72 on the common organization of the market in fruit and vegetables;
 - amending Regulation (EEC) No 2601/69 laying down special measures to encourage the processing of certain varieties of oranges;
 - amending Regulation (EEC) No 2511/69 laying down special measures for improving the production and marketing of Community citrus fruits;
 - laying down special rules for the importation of products of the vine sector, originating in certain third countries,
- the Council discussed them without having recourse to any formal conclusions.

This body of rules, which translates into legal form the agreement in principle reached in Luxembourg on 23 and 24 June last, is indispensable for the implementation of the agricultural concessions made as part of the agreement signed recently with Israel and the progress of negotiations with other countries covered by the overall Mediterranean approach.

The Council has agreed to act on the four Regulations in question as soon as it has received the Opinion of the European Parliament.

VINE SECTOR (1)

As part of a general discussion of the situation on the market in vine products and the various proposals submitted to it by the Commission (amendments to the basic regulations and arrangements for the planting and replanting of vineyards), the Council, being aware of the present difficult situation on that market,

- signified its agreement to the granting of aid for the storage of table wines of the 1974/1975 harvest, the detailed rules for the application of which will be drawn up by the Commission according to the Management Committee procedure;
- agreed to meet on 9 September 1975 to consider the vine sector exclusively and to prepare statutory decisions necessary for the re-organization of the market in vine products in the short and longer terms.

(1) See also the Council's other decisions concerning this sector referred to under "Overall Mediterranean approach".

MILK PRODUCTS

On the basis of a Commission communication, the Council conducted an exchange of views on the situation on the market in milk products.

It discussed a number of measures and approved Regulations:

- on the grant of aids for the private storage of skimmed milk powder;
- amending Regulation (EEC) No 155/75 on the sale of skimmed milk powder from public stocks for supply to developing countries;
- on the exclusion of certain milk products from inward processing arrangements.

Together with a number of other measures to be adopted at Commission level, these Regulations are intended to improve the situation on the milk market, particularly as regards skimmed milk powder.

The Council agreed to instruct the Special Committee on Agriculture to examine other proposals for Regulations in this sector.

22.VII.75

CEREALS AND RICE

The Council undertook an initial discussion on certain proposals for Regulations concerning the reintroduction of a production refund on maize groats and meal and broken rice for the brewing industry as well as on maize, soft wheat and broken rice for the manufacture of starch.

At the conclusion of that discussion, the Council signified its agreement on the Regulation on production refunds in the cereals and rice sector which includes, inter alia, a refund of 15.10 UA per tonne on potato starch and 10 UA per tonne on maize starch and a minimum price for potatoes of 162 UA per tonne.

The Council further agreed to return to the other proposals at one of its forthcoming meetings after the European Parliament has delivered its Opinion.

22.VII.75

MISCELLANEOUS STATEMENTS

The Council took note of various statements and communications concerning

- application of the safeguard clause for cultivated mushrooms
- the situation on the beef and veal market
- the situation on the egg market
- certain difficulties with Spain regarding exports of certain Italian products
- the common organization of the market in mutton and lamb.

REARING METHODS

The Council noted that the German delegation had submitted a memorandum calling for the establishment of a common position regarding the rearing of certain domestic animals, using modern methods.

The Commission stated that it intended to set up a working party with experts from the Member States, with a view to the examination of problems raised and, possibly, the preparation of proposals to the Council on the matter.

22.VII.75

SUGAR

The Council conducted a broad exchange of views on the provisions supplementing the Regulation on the common organization of the market in sugar.

The discussion covered the regulations concerning sugar from the French Overseas Departments and the preferential import arrangements (Title V of the basic Regulation).

In conclusion, the Council agreed to instruct the Special Committee on Agriculture to finalize the questions still remaining unresolved, so as to enable the Council to adopt the Regulations in question at a forthcoming meeting.

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- the Regulations

- amending Regulation (EEC) No 2133/74 laying down general rules for the description and presentation of wines and grape musts;
- laying down, for the 1975/76 wine-growing year, the price to be paid for alcohol delivered to intervention agencies under the obligation to distil the by-products of wine-making (0.85 UA/°/hl) and the maximum amount of the contribution towards this price by the Guarantee Section of the European Agricultural Guidance and Guarantee Fund;
- **determining**, for the 1975/76 marketing year the threshold prices for husked rice (25.72 UA/100 kilos) and broken rice (16.045 UA/100 kilos) and the protective amount to be included in the threshold price for milled rice (1.15 UA/100 kilos);
- determining, for the 1975/76 marketing year, the monthly price increases for paddy (0.172 UA/100 kilos) and husked rice (0.215 UA/100 kilos);
- the Decision on common and co-ordinated research programmes in the fields of animal leucoses, livestock effluents, beef production and plant protein production.

The Council took note of the Commission report on the conditions under which the provisions of Protocol No 18 to the Act annexed to the Treaty concerning the Accession of the new Member States to the European Economic Community and to the European Atomic Energy Community were applied in 1974.



Bruxelles, le 18 juillet 1975.

VDP/je

Remis au télex à : 5 h 30

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 237 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONFERENCE DE PRESSE DE M. LARDINOIS

Pendant une conférence de presse qui a eu lieu aujourd'hui à 12.15 heures, M. Lardinois a présenté et commenté les points principaux qui seront traités au prochain Conseil Agricole. Bien que le 21 juillet soit le jour de la fête nationale belge, les ministres se réuniront ce jour à partir de 15.30 heures. Figurent notamment à l'ordre du jour : les excédents de poudre de lait et de vin, le problème des céréales de haut rendement et la mauvaise situation du marché des oeufs.

1. Excédents de poudre de lait

M. Lardinois a présenté les propositions de la Commission : vous les retrouverez dans la note P - 40 qui vous a été envoyée aujourd'hui (pour autant que la correction n'ait pas encore été faite, nous vous prions de biffer le mot "nationale" à la page 2 sous "Autres produits" dans la phrase "En outre, la Commission étudie, avec le Comité de Gestion, la possibilité d'octroyer une aide nationale ...")

En réponse à des questions, M. Lardinois s'est déclaré optimiste quant à l'adoption, par le Conseil, du principe de la coresponsabilité avant les négociations sur les prix agricoles 1976/77. A son avis, les ministres se rendront compte que ceci est le seul chemin possible pour résoudre les problèmes des excédents dans le secteur laitier et pour limiter les dépenses du FEOGA. Les dépenses liées aux propositions de la Commission peuvent être estimées à environ 30 millions d'U.C. ce qui pourra être financé par le budget du secteur laitier.

Répondant à une question générale sur l'éventualité d'un budget supplémentaire dépassant les 200 millions déjà approuvés par le Conseil (conséquence des augmentations des prix garantis), M. Lardinois a déclaré que 2/3 des fonds disponibles dans le budget suffisent pour les actions jusqu'au 1er septembre, c'est-à-dire pour les 2/3 de l'année. Ce n'est qu'au début de septembre que nous saurons si les trois derniers mois pourront être couverts par le solde du budget mais M. Lardinois a déclaré qu'il n'avait pas encore abandonné l'espoir à ce sujet.

2. Blé de haut rendement

M. Lardinois a rappelé les propositions de la Commission (voir note BIO (75) 213) qui prévoient entre autres la possibilité d'accorder une prime permettant d'incorporer du blé fourrager (sans qualité boulangère) dans les aliments des animaux. La prime serait accordée entre le 1.8.1975 et le 30.11.1975. M. Lardinois a toutefois indiqué que la date du 1.8 pourrait être reportée p.ex. au 1.10.1975 et cela parce que, tout d'abord, des problèmes se posent quant à l'identification des céréales ayant des qualités panifiables ou non et, ensuite, parce que l'augmentation du prix mondial, suite aux achats russes aux Etats-Unis et au Canada, incite à la prudence et a, de toutes façons, rendu le problème moins urgent.

3. Marché des oeufs

M. Lardinois a rappelé les vues de la Commission selon lesquelles les autorités nationales et européennes doivent intervenir le moins possible dans ce secteur (voir P (75) 35). La Commission a cependant l'intention d'aider les producteurs à mieux s'organiser. A cet effet, le FEOGA pourrait accorder des aides pour la constitution d'une organisation interprofessionnelle au niveau européen. La Commission a, par ailleurs, l'intention de proposer que le FEOGA participe à des actions de publicité encourageant la consommation d'oeufs et de produits d'oeufs.

4. Vin

M. Lardinois a rappelé les propositions de la Commission : voir P-30 (information de presse concernant le rapport annuel sur l'évolution du potentiel viticole vous parviendra incessamment). Il a exprimé l'espoir que le Conseil de la semaine prochaine pourra prendre quelques décisions de principe. Il ne semble pas possible que les ministres règlent tous les aspects du problème. Répondant à une critique italienne, M. Lardinois a déclaré que la Commission ne traite pas de manière différente, c'est-à-dire de manière plus sévère, le secteur du vin que les autres secteurs agricoles. Les contrôles de production pour le vin ont été proposés sous la même optique que celle de la coresponsabilité dans le secteur laitier.

5. Points divers

Selon M. Lardinois, le retour du FFr dans le serpent ne pose pas de problèmes pour le secteur agricole, même si la décision française a créé une "réévaluation du franc vert" de 1,4 %. Ce chiffre est trop faible pour qu'on le compense par des montants compensatoires monétaires.

Quant à la "dévaluation de la livre anglaise", M. Lardinois s'attend à une discussion au Conseil mais, sans le dire expressément, il a laissé entendre que ceci est une affaire dans laquelle la Commission ne prendra pas d'initiatives. Celles-ci devront venir du gouvernement britannique qui ne semble pas encore avoir défini sa position.

Amitiés,

B. OLIVI

Bruxelles, le 22 juillet 1975
VDP/ub

PRIORITE P 1

Remis au télex à 10 h 30

Note (75) 237 (suite 1) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

La réunion des Ministres de l'Agriculture a commencé vers 16 heures par une déclaration du nouveau Président, le Ministre italien Marcora. Dans cette déclaration on peut souligner les points suivants :

1. "L'ouverture de l'Europe sur le monde (notamment engagements politiques vis-à-vis des pays en voie de développement) nous oblige à avoir une vision plus réaliste, des mécanismes qui règlent les apports à l'intérieur de la Communauté". (On se rappelle des discussions difficiles sur les concessions à faire aux pays méditerranéens!) Cela implique un réexamen de la politique agricole commune. Il faut éviter que l'écart entre régions agricoles développées et régions plus pauvres s'agrandisse.
2. Pour cela il faut selon M. Marcora :
 - a. définir le rôle de la CEE en tant qu'importateur et en tant qu'exportateur de produits agricoles et
 - b. déterminer les besoins internes.

Par conséquent la Communauté doit programmer sa production (cf. la demande du Parlement européen pour l'introduction de programmes quinquennaux de production sur lesquels M. Lardinois, à cause de leur caractère aléatoire, n'était pas très enthousiaste).

3. M. Marcora, tout en soulignant que des solutions à ces problèmes ne peuvent absolument pas être différées, s'est enfin demandé si la Communauté ne devrait pas étudier sérieusement la possibilité d'introduire des compléments de revenus "plutôt que d'accumuler et d'immobiliser des ressources pour écouler les surplus de production".

Cette déclaration donne une indication intéressante des priorités que M. Marcora poursuivra pendant les six mois de sa présidence. Son intervention n'a cependant pas fait l'objet d'un débat.

Céréales et vin

Ensuite le Conseil s'est retiré pour le reste de sa réunion de lundi en session restreinte où ont été discutés les céréales (blé de haut rendement) et le vin (contrôle quantitatif et qualitatif de la production). Aucune décision n'a été prise. Les discussions sur ces deux dossiers devront continuer aujourd'hui.

./.

Questions monétaires

La Commission a proposé une dévaluation de 5 % de la livre britannique et irlandaise. Actuellement le taux "du marché" de la livre Sterling a subi une dépréciation d'environ 18 % par rapport au taux utilisé dans les calculs agricoles. La dépréciation de la livre irlandaise est de l'ordre de 12 %. Ces dépréciations nécessitent l'application de montants compensatoires monétaires du même pourcentage (taxe à l'exportation, aide à l'importation).

La proposition de la Commission (qui tient compte d'une demande faite par le gouvernement britannique) aura comme conséquences, si elle est adoptée par le Conseil :

- a. augmentation de 5 % des prix garantis dans les deux pays concernés,
- b. diminution de 5 % des montants compensatoires et
- c. économies pour le FEOGA en 1975 d'environ 35 MUC.

La date d'entrée en vigueur proposée est le 1.8.1975 pour la livre Sterling et le 25.8.1975 pour la livre irlandaise. Toutefois la "dévaluation" des "livres vertes" n'entrerait en vigueur que le 1.1.1976 pour la viande bovine. La proposition a été envoyée dans un groupe de travail qui fera rapport au Conseil aujourd'hui.

A SUIVRE

Amitiés,

B. OLIVI



Bruxelles, le 22 juillet 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 15 heures

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 237 aux Bureaux Nationaux (suite 2)
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Ce matin, les ministres de l'agriculture ont pu régler deux dossiers. Ils ont tout d'abord adopté une dizaine de règlements formalisant les accords dans le cadre de l'approche générale méditerranéenne auxquels ils étaient arrivés, fin juin, à Luxembourg. Les règlements concernent notamment les règles générales régissant la distillation spéciale de vins, le régime d'importation de certains fruits et légumes, comme les concentrés de tomates, les primes de commercialisation et de transformation pour les agrumes italiens et des aides à la production pour les conserves d'ananas. Certains de ces règlements n'ont pas pu être adoptés formellement, faute d'avis du Parlement Européen, mais ces problèmes qui ont si longtemps préoccupé le Conseil peuvent néanmoins être considérés comme réglés. (voir note BIO (75) 200 suite 4 pour les accords de Luxembourg)

Le deuxième dossier sur lequel le Conseil a pris une décision est celui des blés à haut rendement. Le Conseil a, en effet, adopté un projet de résolution dans laquelle "le Conseil invite la Commission à lui présenter au plus tard en même temps que ses propositions en matière de prix pour la campagne 1976/77, les mesures appropriées pour faire face à l'ensemble des problèmes posés par le développement des variétés non-panifiables, en tenant dûment compte de la gestion et des contrôles sur le plan pratique." Le Conseil a, d'autre part, adopté une recommandation dont le texte est le suivant : "le Conseil invite les intéressés à tenir compte du fait qu'à partir de la prochaine fixation des prix, les prix seront fixés dans le cadre de l'organisation commune des marchés de façon telle que les producteurs de blés non - panifiables ne peuvent s'attendre à une valorisation supérieure à l'équivalent de la valeur fourragère." Ce deuxième texte n'a pu être adopté qu'après plusieurs interventions de M. Lardinois et un vote majoritaire dans lequel les Pays-Bas se sont prononcés contre et la Belgique s'est abstenue. M. Lardinois a beaucoup insisté sur la nécessité d'avertir, au moyen de la recommandation, les agriculteurs, avant les semis, du traitement qui serait réservé aux blés non-panifiables lors de la prochaine fixation des prix. Sans cet avertissement, la production de ces blés augmenterait de manière importante et poserait d'énormes problèmes politiques et budgétaires. Selon les estimations de M. Lardinois, la récolte de ces blés en 1976 serait de l'ordre de 18 millions de tonnes (sur une production de blé totale d'environ 37 millions de tonnes). Par conséquent, la Communauté connaîtrait une pénurie de blés panifiables et des excédents importants de blés fourragers qui entraîneraient des dépenses considérables pour le FEOGA (interventions, dénaturation). La recommandation du Conseil, approuvée ce matin et qui a pour but de résoudre tous ces problèmes, a donc un intérêt certain puisqu'elle décourage une extension excessive de la culture des blés fourragers. Tous les détails tels que le niveau des prix pour les différentes sortes de blés ainsi que les méthodes pour les distinguer devront être réglés lors des négociations sur les prix agricoles 1976/77.

(à suivre)

Améliés,

M. SANTARELLI

Bruxelles, le 23 juillet 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 16 h 30

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 237 (suite 3) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

1. Vin : Le Conseil Agricole s'est terminé mardi vers minuit sans que le dossier viticole n'ait été discuté. Le président, M. Marcora, obligé de rentrer à Rome pour des raisons de politique intérieure, a estimé que les quelques heures qui restaient ne suffiraient pas à régler des problèmes aussi complexes. Le dossier ne lui semblait d'ailleurs pas mûr. Le ministre français, M. Bonnet, mécontent de ce report, a demandé que le Conseil se réunisse à nouveau la semaine prochaine mais, estimant que les chances d'arriver à un accord ne seraient pas plus grandes dans huit jours, le Conseil a fixé la date du 9 septembre pour réunir un Conseil spécial qui ne s'occupera que du vin. Les problèmes fondamentaux du secteur viticole n'ont donc pas pu être résolus pour l'instant malgré l'engagement que le Conseil avait pris d'arrêter des mesures avant le 1.8.1975. Une décision prise le 9 septembre tomberait cependant encore avant les vendanges et interviendrait donc à temps pour que les viticulteurs en tiennent compte pour la prochaine campagne viticole.

En marquant son accord sur l'octroi d'une aide au relogement des vins de table, le Conseil a pris une décision pour permettre aux viticulteurs de faire de la place dans leurs caves pour la nouvelle récolte. Les détails de cette décision seront arrêtés par la Commission.

2. Poudre de lait : Trois décisions ont été prises :

- une aide, qui reste à fixer, sera donnée pour permettre de conclure des contrats de stockage privé de poudre de lait pendant une période de 3 mois,
- le Conseil a adopté la proposition de la Commission visant à vendre 100.000 tonnes de poudre de lait à 25 % du prix d'intervention aux organisations internationales charitables et aux pays en voie de développement,
- le perfectionnement actif pour la poudre de lait a été suspendu.

Les autres propositions de la Commission seront rediscutées au mois de septembre. Le Comité Spécial Agriculture les étudiera entretemps. La Commission prendra les mesures qui sont de sa propre compétence (aides à l'écoulement de lait écrémé liquide, etc..).

3. Points divers : L'extension à 200 miles des eaux de pêche islandaises a fait l'objet d'une discussion en restreinte. Les ministres semblaient être d'accord sur la nécessité de donner une réponse communautaire à l'Islande. Toujours en restreinte, M. Lardinois a annoncé des propositions dans le secteur des oeufs (voir note BIO (75) sur la conférence de presse de M. Lardinois) et du mouton (la Commission pourrait adopter aujourd'hui un projet de réglementation commune).

Enfin, des décisions techniques ont été prises au sujet des amidons de maïs et de pommes de terre. Les problèmes liés aux marges de raffinage dans les sucreries n'ont pas pu être réglés.

Prochain Conseil consacré exclusivement au vin : le 9 septembre.

Prochain Conseil normal : les 29 et 30 septembre.

Du 17 au 20 septembre, les ministres et le Comité Spécial sont invités par M. Marcora à se rendre à Venise.

Amitiés,
M. SANTARELLI

